



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitelavana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTERE AUPRES DE LA PRESIDENCE EN CHARGE DES PROJETS PRESIDENTIELS,  
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'EQUIPEMENT

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
CELLULE DE COORDINATION DE LA REFORME FONCIERE  
-----

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°007/17/CCRF/SG/M2PATE

Recrutement d'un Consultant individuel pour le poste de :

**Responsable de l'Opérationnalisation de l'appui au foncier**

Lancée le : 19 avril 2017

Pays : Madagascar

Projet : Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)

No de Crédit : IDA 5775-MG

No. de référence: PROTOCOLE D'ACCORD N°001PA-17/MPAE/DPPI/CASEF

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultant individuel qui sera chargé d'occuper le poste de Responsable de l'Opérationnalisation de l'appui au foncier de la Cellule de Coordination de la Réforme Foncière (CCRF).
2. Dans le cadre du Protocole d'Accord conclu avec le Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF), la CCRF représentée par son Coordonnateur National, souhaite confier au Responsable de l'Opérationnalisation de l'appui au foncier i) l'accompagnement et l'appui technique de la Direction Générale des Services Fonciers (DGSF) pour les activités prévues dans le cadre du protocole d'accord de cette dernière avec le projet CASEF ; ii) la prise en charge de tous les aspects opérationnels de la CCRF, dont les activités prévues dans le cadre du protocole d'accord avec le projet CASEF. La durée de la mission du consultant est de DOUZE (12) mois assortie d'une période d'essai de TROIS (03) mois à temps plein, suite à laquelle il sera procédé à une évaluation de performance sur la base d'objectifs assignés. La CCRF se réserve le droit d'évaluer la performance du consultant au terme du contrat. Le lieu d'affectation est à Antananarivo dans les locaux de la CCRF au sein du bâtiment du Service Topographique à Anosy. Le consultant est appelé à effectuer des fréquents déplacements dans les régions.
3. La CCRF représentée par son Coordonnateur National invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :



- Formation universitaire d'un minimum de Bacc + 4 dans le domaine des sciences humaines et sociales (droit, géographie, aménagement du territoire, sociologie, etc.),
- Expériences professionnelles confirmées d'au moins quatre (4) ans en lien avec la gouvernance foncière, particulièrement dans la mise en œuvre de la réforme foncière – références professionnelles à fournir,
- Des connaissances approfondies de la nouvelle approche de recensement systématique des parcelles et de certification groupée et/ou de la démarche de fiabilisation du PLOF, et/ou de la méthode pour les ODOC seraient un atout,
- Disposant des qualités et des qualifications professionnelles nécessaires pour la mise en place des activités citées ci-dessus (planification, suivi-évaluation, facilitation, etc.)
- Excellente capacité rédactionnelle en français,
- Bonne aptitude à travailler de manière autonome et en équipe.

5. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt ;
- Un curriculum vitae détaillé du Consultant avec mise en évidence des qualifications exigées ci-dessus; (références professionnelles à fournir)
- Copies des diplômes du Consultant.

6. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Janvier 2011 version révisée Juillet 2014, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

7. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection de consultants individuels telle que décrite dans les Directives de Consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et/ou les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de huit heures trente minutes (8h30) à seize heures trente minutes (16h30).

9. Les manifestations d'intérêts écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier ordinaire dans une enveloppe fermée et/ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 02 mai 2017 à dix (10) heures.

*Cellule de la Coordination de la Réforme Foncière (CCRF)  
Bâtiment des Services Topographiques  
2<sup>ème</sup> étage Porte 219, Rue Pierre Stibbe - 101 Antananarivo - Madagascar  
à l'attention de Monsieur le Coordonnateur National*

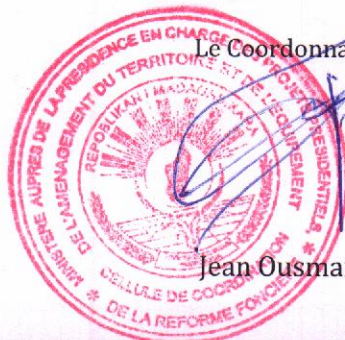
E-mail: [camarapnf@moov.mg](mailto:camarapnf@moov.mg) et avec copie obligatoire à : [lovarajaona@yahoo.fr](mailto:lovarajaona@yahoo.fr)

**Référence : « CCRF : Sélection Consultant Individuel : Responsable Opérationnalisation de l'appui au foncier »**

Antananarivo, le

**19 AVR 2017**

Le Coordonnateur National



Jean Ousmane CAMARA